

DECLARATION DE POLITIQUE DE FORMATION

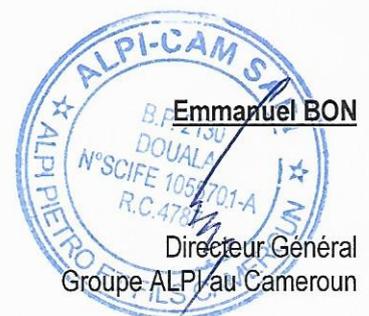
L'orientation client ayant pour résultat l'orientation vers la durabilité, le développement et l'autonomisation des personnes, la fiabilité, et la coopération constituent les valeurs du Groupe ALPI CAMEROUN. Pour réaliser sa vision, le Groupe ALPI s'appuie sur tous les acteurs internes et externes de l'entreprise en se concentrant sur la convergence de l'engagement personnel et professionnel vers le projet commun.

La présente politique de formation qui est un aspect de la vision du Groupe ALPI, participe du renforcement des compétences de son personnel en terme de savoir, de savoir-faire, et de savoir être à travers, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de formations pour atteindre les objectifs suivants :

1. Mettre des activités forestières, Industrielles et Négoce conformes aux exigences légales et celles reconnues en matière d'éco certification ;
2. Soutenir les principes et les droits au travail tel qu'ils sont définis dans la déclaration de l'OIT ;
3. Outiller le personnel à promouvoir l'égalité homme-femme dans les pratiques d'embauche, l'accès à la formation, l'attribution des contrats, les processus de concertation et les activités de gestion, reconnaître et signaler les cas de harcèlement sexuel et de discrimination ;
4. Utiliser et éliminer en toute sécurité des substances chimiques ;
5. Lutter contre la corruption sous toutes ses formes ;
6. Assurer la maintenance optimale des équipements industriels et du matériel roulant ;
7. Sécuriser le personnel, les installations industrielles, les bureaux, le matériel roulant.... ;
8. Promouvoir une gestion administrative efficiente (Ressources humaines, comptabilité, finances...)
9. Reconnaître et respecter les lieux, reconnus et les droits légaux et coutumiers aux populations autochtones dans le cadre des activités de gestion ;
10. Identifier et mettre en œuvre les éléments applicables sur les droits des peuples autochtones ;
11. Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour protéger et éviter les impacts négatifs avant le début des activités de gestion forestière, les sites identifiés ayant une signification culturelle, écologique, économique, religieuses ou spirituelles pour les populations autochtones ;
12. Reconnaître les lieux identifiés sur lesquels les communautés locales exercent leurs droits légaux et coutumiers ;
13. Effectuer une évaluation d'impact social, environnemental et économique et élaborer des mesures d'atténuations appropriées ;
14. Mettre en œuvre les activités liées au maintien et/ou à l'amélioration des services éco systémiques ;
15. Manipuler, appliquer et entreposer les pesticides ;
16. Mise en œuvre des procédures pour le nettoyage des déversements des déchets ;

Le déploiement de cette politique relevant de la responsabilité première du Directeur Général, chaque service opérationnel est chargé d'agir en conformité aux déclinaisons spécifiques de son champ d'action suivant les principes & et critères ci-dessus.

Fait à Douala, le 30 Juin 2022 (V.01).



Emmanuel BON
B.P. 2130
DOUALA
N°SCIFE 105/701-A
R.C. 4762
Directeur Général
Groupe ALPI au Cameroun